

# “Une prison pour mineurs DÉLINQUANTS”

▶ Le personnel dénonce un détricotage de l'IPPJ pour l'emmener à Bruxelles

▶ À Jumet, on a beaucoup parlé de la création d'un centre fermé pour illégaux ces dernières semaines. Mais il y en a un autre en gestation, pour les mineurs délinquants.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une vaste réorganisation portée par le ministre PS de l'Aide à la jeunesse Rachid Madrane (Fédération Wallonie-Bruxelles), avec l'aval de son gouvernement PS-cdH. Cette structure est appelée à remplacer les sections ouvertes de l'IPPJ de la rue de l'Institut, dont les 22 places d'accueil partiraient à Bruxelles.

Au sein des 65 membres du personnel, des éducateurs se mobilisent pour sauvegarder l'activité historique, sous peine de “jeter au bac une expertise de plusieurs décennies, et tout un maillage associatif et institutionnel patiemment tissé.” Si aucune suppression d'emploi n'est à l'ordre du jour, “cette réforme nous condamne à choisir entre exercer notre métier à Bruxelles ou rester à Jumet comme gardien de prison”, résume un travailleur.

Car l'IPPJ carolo va se transformer en centre fermé, avec deux sections (garçons et filles) pour mineurs dessais, des délinquants souvent multirécidivistes qui ne sont plus du ressort des tribunaux de la jeunesse.

Selon le cabinet Madrane, ce ne sera pas un milieu carcéral, même

si la sécurisation du site impose le placement de clôtures de 6 mètres de haut dans l'enceinte du parc, visibles du quartier. “Jusqu'en 2015, les jeunes placés en centre fermés restaient 22h sur 24 en cellule. À présent, des activités leur sont proposées (animations, ateliers, formations) par des partenaires extérieurs. Le réseau du centre ouvert sera donc très largement exploité. Quant aux réaffectations du personnel, elles se feront sur base volontaire. À Jumet, 13 % des travailleurs sont âgés de plus de 60 ans, 27 % n'habitent pas dans la région.”

**Le personnel inquiet : “Rester ici, ce n'est que comme gardien de prison”**

**POUR SAUVEGAR-**

**DER** le centre ouvert, le député wallon MR Philippe Knaepen a adressé à chacun des 14 bourgmestres de l'arrondissement un canevas de motions. Le conseil communal de Courcelles l'a déjà adopté. Le texte sera présenté dans les prochaines semaines notamment à Aiseau-Preles, Pont-à-Celles, Bons Villers et Charleroi.

Jumet n'a pas la capacité d'absorber un centre fermé en conservant ses deux sections ouvertes. Et la Fédération Wallonie-Bruxelles organise cette réforme à enveloppe fermée, sans nouveau moyen budgétaire. Ce qui impose des glissements de capacité en interne.

**D.A.**



▶ L'IPPJ pourrait déménager à Bruxelles : les éducateurs ne veulent pas devenir des matons. © ALBIN